

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

RELATIF À LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE
SPOLIATIONS DANS LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES
ENTRE 1933 ET 1945 - (N° 1269)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC34

présenté par
Mme Colboc, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« L'avis de la commission »

le mot :

« Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel